

Partenaire de la communauté urbaine de Lyon

Exiger **un vrai contournement ferroviaire** de l'agglomération lyonnaise (CFAL) d'un seul tenant du nord au sud, pour le transit des marchandises, qui évite les zones fortement habitées de l'est lyonnais et donc de Vénissieux.

Ne pas se contenter de la réalisation en 2008-2009 des 400 mètres du BUE (boulevard urbain est) jusqu'au chemin du Charbonnier mais franchir enfin les voies ferrées et ainsi **limiter les camions dans les rues vénissiennes**.

Les emplois doivent être préservés et **la chimie lourde ne doit pas quitter la vallée de la chimie**, comme l'envisagerait le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) pour la transformer en zone d'habitat privilégié.

Les terrains de Renault Trucks ne doivent pas être bradés aux appétits des promoteurs. Il faut **préserver le savoir-faire du poids lourd français et de la construction automobile** au sein de l'agglomération et de Vénissieux.

Le boulevard urbain sud constitue une magnifique façade d'entrée dans l'agglomération lyonnaise qu'un aménagement en parc paysager industriel (technologies de pointe) mettrait particulièrement en valeur en apportant les emplois dont les Vénissiens ont besoin.

Proposer une politique cohérente de transports en commun avec la **mise à l'étude de la ligne A8 (en site propre), le prolongement de la ligne D du métro** jusqu'au boulevard urbain sud avec un véritable pôle d'échanges intermodaux, des services aux usagers pour les habitants du sud-est lyonnais.

Refuser la mise en place d'un péage urbain dans Lyon, synonyme d'un nouvel impôt à l'encontre des habitants des banlieues populaires.

Répondre aux demandes explosives de logements locatifs sociaux par la mise en chantier, dans toutes les communes, **d'un vaste programme de construction d'HLM**, en commençant par Vénissieux.

L'hébergement d'urgence, les logements provisoires doivent faire l'objet d'un **plan concerté d'urgence et de solidarité dans la métropole lyonnaise**. La ville de Vénissieux y apportera pleinement son concours.

La tranquillité, la sérénité et la sécurité des citoyens sont une exigence légitime dont la réponse se trouve dans une politique de mutualisation des moyens à l'échelle de l'agglomération.

Les habitants de Vénissieux ont **droit à connaître l'usage de l'argent public et de leur impôt dans la répartition des actions et compétences entre le Grand Lyon et la Ville**. La pratique de la démocratie locale, la coresponsabilité citoyenne exige des réponses de transparence que nous voulons pour tous les Vénissiens.